



DECISION DU PRESIDENT

DEC_2024_014

Objet : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de conteneurs (collecte ordures ménagères et sélective) et de composteurs – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale de 4 ans

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

VU les articles R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

VU les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

VU les procès-verbaux d'appel d'offres en date du 28/02/24 et du 21/03/24

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER avec les entreprises ci-après l'accord-cadre alloti à bons de commande :

LOTS	ENTREPRISE	QUANTITES MAXIMALES
1-Conteneurs aériens pour les ordures ménagères et la collecte sélective	CONTENUR	990
2-Conteneurs à ordures ménagères aériens : collecte en grue	UTPM	220
3-Conteneurs de collecte sélective aériens en plastique ou dérivé	SULO	260
4-Conteneurs de collecte sélective aériens : habillage bois	UTPM	250
5-Conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve béton, conteneur métal	ASTECH	38

6-Conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective : cuve béton, conteneur métal	SULC	Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le 18/04/2024 200 ID : 040-254001977-20240404-DEC_2024_014-DE	
7-Composteurs individuels de jardin et bio-seaux	QUADRIA	4 275	
Valeur totale maximale sur la durée maximale de l'accord-cadre		13 317 000 € HT	

DE DECLARER le lot n°8 « composteurs collectifs » infructueux

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Maremne, le 4 avril 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

